

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 15 décembre 2009

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme BERNARD, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, M. EL HASSOUNI, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme GINDRE), M. BERTHIER (représenté par M. GOUDEAU).

Membre excusé : (1) Mme ROLLIN.

Date de convocation : 8 décembre 2009

Délibération n° : 88-2009

Objet : Bégonias – tarification de chambres mises à disposition des familles de résidents

L'établissement pour personnes âgées dépendantes Les Bégonias dispose de 90 places autorisées réparties en :

- logements F1
- chambres à 1 lit
- places en appartement protégé
- logements F2
- chambres à 2 lits.

Ces logements sont tarifés par le Conseil Général en ce qui concerne le tarif hébergement et le tarif dépendance (arrêté n° 60 2009 et 61/2009 du 26/02/09).

L'établissement dispose en outre de deux logements au 7^{ème} étage : l'un étant occupé par le Directeur de la résidence, le deuxième étant jusqu'à présent utilisé comme salle de réunion et lieu de stockage.

Le CCAS reçoit de nombreuses demandes de familles de résidents qui souhaitent une solution d'hébergement afin de venir voir les membres de leur famille hébergés aux EHPAD les Bégonias, le Port du Canal et les Marguerites.

Afin de répondre à cette requête, il est proposé d'aménager l'appartement du 7^{ème} étage afin de mettre à disposition des familles des chambres, une cuisine et une salle commune facilitant ainsi leur séjour lors des visites aux résidents.

Ces chambres seraient mises à la disposition des familles selon le tarif de 30,00 € par jour et par chambre.

Les membres du Conseil d'Administration valident cette proposition.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DRPA : 1
DAGL : 1
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 16 DEC. 2009

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 JAN. 2010

